Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 111 (1966)

Heft: 9

Artikel: Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la

conception de la défense nationale militaire (du 6 juin 1966)

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-343318

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

Direction-Rédaction: Colonel-brigadier Roger Masson Rédacteur-Adjoint: Colonel EMG Georges Rapp Administration: Lt-colonel Ernest Büetiger

Editeurs et expédition: Imprimeries Réunies S.A., av. de la Gare 33, 1000 Lausanne (Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II 5209)

Annonces: Publicitas S.A., succursale, rue Centrale 15, 1000 Lausanne

ABONNEMENT: Suisse: 1 an Fr. 14.—; 6 mois Fr. 8.—

Etranger: 1 an Fr. 17.—; 6 mois Fr. 9.—

Prix du numéro: Fr. 1.50

Rapport

du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la conception de la défense nationale militaire

(Du 6 juin 1966)

Bien que ce message ait fait l'objet de multiples commentaires de la presse quotidienne, nous estimons utile de reproduire ici le texte intégral de cet important document. Sa diffusion permettra également à nos nombreux lecteurs étrangers de se familiariser plus avant avec les problèmes qui préoccupent actuellement nos autorités et le peuple suisse tout entier.

(Réd.)

Dans le message du 30 juin 1960 concernant l'organisation de l'armée (organisation des troupes; FF 1960, II, 321), nous avons exposé notre conception de la défense nationale. Nos considérations s'étendaient — sous une forme générale il est vrai — à des problèmes d'ordre stratégique et opératif, ainsi qu'aux principes relatifs à la structure de notre défense

nationale. Les propositions qui aboutirent à l'organisation de l'armée actuelle reposaient sur ces bases.

Onze mois plus tard, une composante de notre défense nationale, la défense aérienne, a été traitée une nouvelle fois et de manière détaillée dans notre message du 25 avril 1961 concernant l'acquisition d'avions de combat (Mirage III S) ainsi que de matériel pour les troupes d'aviation (FF 1961, I, 785).

Les exposés d'alors sur les tâches de l'armée sont encore valables aujourd'hui. Instrument de l'Etat, notre armée doit assurer l'indépendance du pays et faire respecter notre politique de neutralité.

Cependant, le mode d'engagement de nos forces terrestres et aériennes, tel qu'il avait été exposé dans les deux messages mentionnés, a dû être adapté. Notre conception stratégique et opérative ne peut pas être arrêtée une fois pour toutes; elle doit, au contraire, être revisée périodiquement. Toute conception procède d'idées qui évoluent avec le temps. Dès lors, les principes de notre conduite du combat doivent être sans cesse analysés et adaptés, à intervalles appropriés, à la situation politico-militaire et aux progrès de la technique militaire.

Au cours de ces dernières années, semblable revision a été faite. Une analyse détaillée des dangers encourus et de nos possibilités a permis de définir une conception opérative que la commission de défense nationale a approuvée à l'unanimité. Les réponses aux questions posées sont fondées sur cette nouvelle conception.

La refonte de l'armée voulue par l'organisation des troupes 61 est achevée; le rajeunissement visé par l'abaissement graduel à 50 ans de la limite d'âge du service militaire sera achevé sous peu. La puissance de feu et la mobilité ont été largement améliorées par l'introduction d'armes et d'appareils nouveaux, le fusil d'assaut notamment, dans la totalité des formations de combat et par la constitution de 3 divisions mécanisées. L'attribution de chars 61 et de véhicules blindés de transport

à ces divisions est en cours; elle est même partiellement sur le point de s'achever. La réalisation des programmes d'armement 1961 et 1965, et celle d'autres projets d'acquisition, ont conduit, d'une manière générale, à un accroissement de la puissance de l'armée.

Les engins guidés de DCA sont en cours d'acquisition et l'aménagement des positions de lancement se poursuit activement. La constitution d'escadrilles légères d'aviation augmente nos possibilités dans les domaines de la liaison, du commandement et des petits transports aériens.

Plusieurs programmes de construction visaient à un renforcement de l'infrastructure de notre défense nationale, qui a été, pour une bonne partie, réalisé.

Dans le domaine des possibilités d'instruction, des garanties ont été obtenues grâce à l'acquisition de places de tir et d'exercices et à l'aménagement des installations nécessaires.

Enfin des crédits ont été ouverts pour un système de surveillance aérienne et de conduite de l'engagement des moyens aériens et de la DCA. Une condition importante pour l'alerte de l'armée et de la population civile est ainsi satisfaite.

Alors que dans tous ces domaines, la réalisation de l'organisation des troupes 61 se déroulait conformément à l'attente en ce qui concerne les matériels, le renforcement prévu de la puissance de combat de notre aviation rencontrait des difficultés sérieuses. Le crédit ouvert pour l'acquisition de 100 avions Mirage III S s'est révélé insuffisant. Contrairement à l'idée initiale, il n'a pas été non plus possible de recourir au même type d'appareil pour les missions de combat et les missions de reconnaissance. Le souci de maintenir un rapport approprié entre les dépenses pour les troupes terrestres et celles pour la défense aérienne a conduit à réduire le nombre d'avions à acquérir de 100 à 57, dont 36 seulement seront des avions de combat proprement dits. Il devint de plus évident que les ressources financières ne permettaient pas de songer à de nouvelles acquisitions d'avions avant 1970

au moins, si le rapport évoqué n'est pas modifié en faveur de l'aviation, ce qui n'est pas envisagé.

Dans ces conditions, il était inévitable de revoir les tâches dévolues à l'aviation et de les fixer à nouveau en tenant compte de ses possibilités réelles. Il fallait aussi déterminer les conséquences de cette mesure sur la manière de combattre des troupes terrestres, notamment de celle des divisions mécanisées particulièrement sensibles aux attaques aériennes. La commission de défense nationale s'est alors vue dans l'obligation d'adapter la conception de la défense aux conditions nouvelles. Ses conclusions sont exprimées dans la mission qu'assumera l'aviation dans le cadre de la défense nationale et ont une influence sur la manière d'engager les formations mécanisées.

L'exemple de l'acquisition d'avions a fait ressortir tout particulièrement le problème posé par le développement dans le domaine de l'armement à un petit Etat qui s'en remet uniquement à ses propres forces. Ce problème réside non seulement dans le coût très élevé des armes modernes, mais aussi dans leur vieillissement rapide, provoqué par la progression incessante des découvertes et des réalisations d'ordre scientifique et technique. Ce vieillissement est surtout marqué pour les matériels techniques particulièrement perfectionnés.

Ce développement nous place, pour les futurs projets d'armement, devant des décisions de plus en plus difficiles. Outre la détermination de la conception du moment, une planification étendue, continue et logique ne cesse de gagner en importance. Elle est indispensable pour fixer une direction de marche claire et pour obtenir les éléments de base de l'adaptation de notre défense nationale aux exigences de l'heure. Cette adaptation devrait, dans une plus large mesure, être considérée comme une opération continue qui nous éviterait de devoir procéder, comme jusqu'ici, à des réorganisations profondes à certaines époques.

La planification doit aussi garantir que nos efforts militaires sont judicieux et demeurent dans des limites financières supportables. Elle doit contribuer en outre à maintenir un rapport raisonnable entre les diverses parties de la défense nationale.

Le présent rapport est conçu selon ces considérations. Un premier chapitre traitera de la conception de la défense nationale militaire fondée sur les moyens disponibles aujour-d'hui et dans un avenir immédiat. Il a été tenu compte des conditions nouvelles relatives à la puissance de combat et aux possibilités de l'aviation.

Une place prépondérante est faite aux mesures indispensables pour assurer la survie en cas d'emploi de moyens modernes de destruction massive.

L'évolution intervenue depuis le message relatif à l'organisation des troupes de 1961 dans le domaine de la préparation d'une défense nationale totale est également mentionnée. Cette défense totale exige une aide accrue de la part de l'armée en faveur de la population. En outre, des dispositions sont nécessaires pour faciliter la coopération de tous les organismes intéressés à la défense nationale. Nous sommes pleinement conscients de l'importance qu'il faut attribuer à tous les efforts, notamment à un rapide développement de la protection civile. Etant donné le champ des questions que soulève la motion, nous devons cependant, dans le présent rapport, nous contenter d'indications générales. D'ailleurs divers problèmes fondamentaux sont encore à l'étude et seront l'objet de rapports spéciaux, le moment venu. Ainsi, le département militaire fédéral travaille à la réorganisation du service territorial dans le dessein de simplifier et de rendre plus efficace la collaboration entre l'armée, les autorités civiles et la population. On sait que la structure du commandement de la défense nationale totale est l'objet d'une analyse, dont le résultat sera varisemblablement connu à la fin de l'année. Il sera nécessaire ensuite d'examiner en détail les problèmes d'ordre matériel que pose la défense nationale totale.

Un deuxième chapitre expose la planification de l'organisation future de notre défense nationale militaire. Il traite

des méthodes, des bases et des grands problèmes de la planification relative aux prochaines années. Les tâches qui s'imposent font apparaître à grands traits la conception de notre défense nationale de demain.

En raison de l'importance du problème, les considérations financières de la planification à long terme seront l'objet d'un chapitre spécial. Ce dernier contiendra la réponse à la question de savoir si nos ressources financières permettent de maintenir une défense nationale efficace.

A. LA CONCEPTION ACTUELLE DE LA DÉFENSE NATIONALE MILITAIRE

I. Les fondements

1. Les tâches de l'armée

Par sa présence et son état de préparation, notre armée doit contribuer à montrer qu'une attaque de notre territoire ne serait pas payante et, partant, à sauvegarder notre indépendance en évitant si possible la guerre.

En cas de neutralité armée, le devoir de l'armée est d'intervenir, dans la limite de ce que l'on peut attendre d'un Etat neutre, contre les violations de la neutralité dans les airs et sur terre.

En cas de guerre, le devoir de l'armée est de maintenir notre indépendance en opposant à l'adversaire une résistance acharnée et soutenue, propre à lui infliger le maximum de pertes.

Dans le cadre de cette conception fondamentale, l'armée doit, si la situation stratégique le permet, sauvegarder la plus grande partie possible du territoire ou au moins tenir une zone limitée.

Il est important du point de vue politique de conserver autant que possible, la guerre durant, une portion de notre territoire et en tout cas de mener le combat avec nos propres forces jusqu'à la fin de la guerre.

Le but final de notre combat défensif est de préserver l'existence du peuple et de l'Etat tout au long de la guerre et, à la fin de celle-ci, de rentrer en possession de la totalité du territoire national.

Si notre pays était l'objet d'attaques aériennes (engins à grande portée et aviation) sans intervention de troupes terrestres ou aéroportées, l'armée, coopérant avec la protection civile, soutiendrait la population. Toutefois, la possibilité d'intervention en cas d'attaque terrestre ne saurait être mise en question pour autant.

2. La menace

a. La situation politico-militaire

Aujourd'hui, le territoire européen compte deux groupes de puissances disposant chacun de grandes réserves d'armes de destruction massive qui occupent une place importante dans leurs plans et préparatifs militaires.

Si, dans un proche avenir, la Suisse devait être entraînée dans une guerre, il s'agirait très vraisemblablement d'une guerre généralisée au cours de laquelle les moyens de destruction massive seraient engagés ou, du moins, qui se déroulerait sous la menace permanente de leur engagement.

Aujourd'hui, certains indices conduisent à penser qu'un relâchement pourrait se produire au sein des groupes de puissances, à la suite duquel la probabilité de conflits limités où ne seraient employées que des armes conventionnelles pourrait augmenter. Toutefois, tant que des stocks de moyens de destruction massive seront détenus par certains Etats, ces conflits limités porteront en eux le germe de guerres atomiques généralisées.

b. Moyens et possibilités de l'ennemi potentiel

La caractéristique essentielle des armées modernes est leur équipement en armes atomiques propres à être engagées dans les domaines stratégique, opératif et tactique. De plus, l'arme chimique prend, comme moyen de combat décisif, une importance de plus en plus grande, notamment avec le développement des toxiques nervins ou psychochimiques. Elle permet d'anéantir ou de mettre hors de combat des troupes dans un secteur étendu sans provoquer pour autant des destructions intempestives, qu'il n'est guère possible d'éviter lors de l'engagement d'armes atomiques. Enfin, de nombreux indices montrent qu'une grande attention est également vouée au développement des agents de combat biologiques.

Outre leur forte dotation en moyens de combat atomiques, chimiques et, le cas échéant, biologiques, les armées modernes sont caractérisées par:

- des forces aériennes et des formations d'engins à grande portée puissantes;
- des troupes terrestres largement mécanisées disposant d'une gamme étendue de moyens de franchissement rapide des obstacles;
- des armes conventionnelles puissantes et à grande portée;
- des moyens de transport et des troupes spécialement instruites pour les actions aéromobiles;
- des moyens à grande portée d'exploration, la plupart électroniques, et de transmission, ainsi que des appareils électroniques de brouillage et de simulation;
- une aptitude croissante à mener le combat de nuit également.

Dans cet arsenal richement équipé, l'ennemi potentiel choisira les moyens qui, selon le but et le moment de son attaque, lui offriront les meilleures perspectives d'atteindre son objectif opératif le plus rapidement possible et à moindres frais.

Une opération contre notre pays pourrait revêtir l'une ou l'autre des formes suivantes, essentiellement différentes:

— Le chantage à l'arme atomique

Par la simple menace du recours aux armes de destruction massive ou par l'engagement sélectif de ces armes, notamment contre des régions à densité d'occupation élevée, un adversaire éventuel pourra tenter d'obtenir la capitulation politique sans que le combat proprement dit soit engagé sur notre territoire, voire avant que ses forces terrestres n'aient atteint notre frontière. Cette tentative pourrait être étayée d'actions bien préparées de guerre psychologique et subversive. S'il est vrai que nous ne pouvons pas opposer de moyens de combat militaires à un tel chantage, l'armée pourra néanmoins contribuer dans une mesure décisive à maintenir la volonté de résistance de la population par l'engagement de toutes les troupes appropriées pour les travaux de sauvetage ou pour empêcher les mouvements de panique.

— L'action stratégique d'anéantissement

Un agresseur pourvu d'armes nucléaires de gros calibre serait en soi en mesure, en recourant à ces seuls moyens, d'éliminer pratiquement notre armée et d'anéantir la substance de notre peuple. Ce faisant, il devrait toutefois accepter que tout ce qui pouvait en fait donner un sens à la conquête de notre pays soit détruit. Bien que peu probable, une telle action est possible.

— L'attaque avec emploi limité de moyens de destruction massive

Un adversaire qui tendrait à occuper tout ou partie de notre territoire pour tirer parti de notre main-d'œuvre et de nos installations industrielles, ou pour entreprendre à partir de notre territoire des opérations militaires contre d'autres puissances, ou encore, le cas échéant, pour assurer la jonction, sur le plan territorial et des communications, avec d'autres régions déjà occupées, aura tout intérêt à s'emparer d'un objectif en meilleur état possible. Il n'engagera donc des moyens de destruction massive que dans la mesure qui lui paraîtra nécessaire à l'accélération de son attaque. On peut aussi penser qu'il nous menacera seulement de recourir à ces moyens.

Il ressort des tâches de notre armée et des possibilités de l'ennemi potentiel que notre armée doit être préparée aux formes d'engagement suivantes, essentiellement différentes:

- protection de la neutralité;
- protection et défense en cas d'attaques visant à répandre la terreur;
- combat défensif contre un agresseur engageant dans une mesure limitée des moyens de destruction massive ou menaçant de recourir à de tels moyens.

II. L'engagement de l'armée

1. Protection de la neutralité

L'emploi de troupes pour protéger notre territoire a pour but d'éviter, tout d'abord par des mesures de police, les violations de notre frontière et, si elles se produisent, de rétablir rapidement la situation au moyen de forces appropriées. L'aviation et la défense contre avions doivent intervenir contre les violations de l'espace aérien. Le commandement de l'armée fixe la nature et la mesure de leur intervention dans les limites de nos instructions. En cas de violation de la neutralité, il importe, par une réaction énergique, de convaincre l'étranger et notre peuple de notre volonté de défense.

2. Protection et défense en cas d'attaques visant à répandre la terreur

Pour qu'un adversaire échoue dans ses tentatives de briser la volonté de résistance du peuple et de l'armée par des attaques aériennes, accompagnées, le cas échéant, d'actions subversives et psychologiques, il importe de prendre toutes mesures actives et passives propres à conserver la puissance de l'armée, à atténuer les effets des attaques sur la population et à maintenir l'ordre. Toutes les troupes doivent accorder la plus grande attention à l'amélioration des possibilités de survie. L'aviation et la défense contre avions d'armée doivent concentrer leurs efforts sur la protection de leur infrastructure, ainsi que des installations nécessaires à l'exercice du pouvoir exécutif et du commandement de l'armée. Pour intervenir en faveur de la population lors de catastrophes, les troupes de protection aérienne seront secondées par des formations sanitaires et d'autres troupes appropriées. Les forces militaires collaborent avec la police dans la lutte contre les éléments subversifs.

Les troupes pourront être chargées de tâches semblables lorsque les effets d'une guerre avec emploi de moyens de destruction massive en pays voisins s'étendraient à notre territoire.

3. Combat défensif sur terre et dans les airs

a. Le procédé d'attaque d'un adversaire moderne

— La doctrine d'engagement

Selon cette doctrine, les élements principaux de la conduite du combat des armées modernes sont le feu nucléaire, les agents chimiques et le mouvement rapide des formations mécanisées et aéromobiles. Dès sa phase initiale, l'attaque devra se porter dans toute la profondeur du territoire de l'adversaire pour entraver l'engagement coordonné de ses forces. L'agresseur engagera ses armes atomiques et chimiques pour frapper décisivement les sources de feu, les installations de commandement et les réserves de l'adversaire. Les forces terrestres mécanisées, menant l'attaque sur un large front, exploiteront immédiatement les effets étendus des moyens de destruction massive; par les brèches créées dans la défense,

elles pénétreront dans la profondeur des zones défensives, laissant aux échelons suivants la tâche de détruire les éléments qui pourraient encore résister. Des formations aéromobiles seront engagées dans la profondeur des axes d'attaque pour ouvrir des passages et fixer les réserves de l'adversaire, contribuant ainsi à maintenir l'élan de l'attaque des troupes de choc.

— Adaptation de cette doctrine aux conditions de notre pays

Cette doctrine d'engagement ne pourrait être appliquée sans restriction sur notre territoire. En effet, il n'offre nulle part un espace de manœuvre de dimension suffisante. En outre, la configuration et la couverture du terrain ne permettent pas un usage illimité des armes atomiques sans que la liberté de manœuvre des formations engagées dans l'attaque par l'agresseur soit encore restreinte. De plus, la configuration des rives et la rapidité de nos cours d'eau ne permettent pas partout l'emploi sans restriction de moyens amphibies. Par l'emploi d'armes atomiques et chimiques dans les secteurs où sa propre liberté de manœuvre n'en serait pas affectée, l'agresseur devrait dès lors chercher à éliminer rapidement les centres de résistance principaux et à détruire, ou en tout cas à neutraliser durablement, les formations mécanisées aptes à contre-attaquer. Dans les montagnes, l'agresseur pourrait recourir à l'usage de ses armes atomiques dans le dessein, notamment, d'empêcher le mouvement et le ravitaillement des troupes engagées dans ces régions. Si son intention est de s'emparer de certains secteurs des Alpes, il attaquera avec ses moyens mécanisés le long des grandes vallées, en engageant simultanément, pour réaliser des enveloppements par la verticale, des troupes aéromobiles instruites au combat alpin et en poussant par les hauts ses troupes de montagne.

— Les points faibles de l'agresseur

Les formations lancées en profondeur dans la zone des opérations pourront présenter à la longue des flancs étendus et

vulnérables. Lorsque l'agresseur sera contraint de quitter ses véhicules de combat et de poursuivre le combat à pied, il n'aura pas suffisamment de fantassins. Son appareil de combat, à la technique très poussée, est exposé aux dérangements et tributaire d'un matériel important de ravitaillement et de réparation. Le transport vers l'avant de ce matériel dépend des voies de communication qui devraient présenter de nombreuses destructions.

Enfin, situation désavantageuse pour lui, l'agresseur mènera le combat sur un territoire étranger et au milieu d'une population hostile.

b. Nos propres conditions de combat

— Avantages.

Nous mènerons le combat défensif dans notre propre pays et, connaissant le terrain, nous pouvons dans une large mesure le planifier et le préparer. Au début des hostilités tout au moins, nous sommes libres de choisir les zones où nous nous battrons. Nous pouvons déterminer ces zones en fonction de la mesure dans laquelle elles favorisent l'engagement de nos moyens et les renforcer en temps de paix déjà.

Même pour une défense contre un adversaire équipé de façon moderne, nos fortifications, de nombreux barrages permanents, des destructions, inondations et minages préparés constitueront un atout très efficace.

Par rapport au chiffre de la population et à la superficie du pays, notre armée est numériquement forte. Cela nous permet de mener un combat échelonné sur une grande profondeur.

Nous pouvons penser que la population fera tout ce qui lui est possible pour faciliter les conditions de vie et de combat de l'armée et qu'elle s'abstiendra de tout ce qui pourrait favoriser l'ennemi.

— Désavantages

Outre le fait que nous ne disposons pas d'armes atomiques, biologiques et chimiques, l'ennemi potentiel nous sera supérieur en ce qui concerne la portée, la mobilité et l'efficacité de la majorité des armes conventionnelles. Le nombre de nos avions de combat et celui de nos moyens pour le combat mécanisé sont relativement modestes. Faute de places d'exercices et de tirs appropriées, nos possibilités d'instruction sont limitées et de tirs appropriées, nos possibilités d'instruction sont limitées.

Ces faits, ainsi que le caractère de milice de notre armée, dont les périodes d'instruction sont brèves, nous obligent à choisir des procédés de combat adaptés à nos conditions et à lutter, en exploitant les avantages dont nous disposons, si possible là où l'ennemi ne pourra utiliser la pleine puissance de ses moyens intrinsèquement supérieurs.

c. Notre conduite du combat

aa. Nécessité de survivre

Depuis que les moyens de destruction massive déterminent le caractère de la bataille, il importe en premier lieu, pour toutes les troupes, de survivre à leurs effets. Par essence, ces moyens sont destinés à être engagés contre de grandes formations. Aussi, outre la protection de l'homme isolé, les mesures de protection collectives ont-elles une grande importance. Il importe que les troupes qui ne sont pas engagées dans le combat demeurent le plus longtemps possible dans des abris permanents, des fortifications de campagne ou des locaux en sous-sol renforcés. Il faut aussi, par le camouflage et la simulation, rendre plus difficile à l'adversaire la localisation d'objectifs rentables. Il faut enfin réduire la vulnérabilité des troupes par la dispersion et le choix des formations, ainsi qu'en recherchant, chaque fois que faire se pourra, le contact, voire l'imbrication, avec les forces adverses, pour obtenir que l'en-

nemi ne puisse engager ses moyens sans mettre en même temps en danger ses propres troupes.

bb. La conduite du combat à l'échelon opératif

L'engagement de notre armée contre un agresseur moderne doit partir de l'idée maîtresse qu'un rapport optimum doit être établi entre l'espace, le temps et les forces disponibles afin, d'une part, de ne pas s'exposer à un risque insupportable face à la menace constituée par les moyens de destruction massive, et, d'autre part, de ne pas compromettre le succès de notre combat défensif mené au moyen d'armes conventionnelles. Avant le début des hostilités, nous devons tendre à disposer nos forces, en fonction de la menace, de façon telle qu'il ne se produise aucune concentration inadmissible et que l'attribution de secteurs de combat appropriés aux formations ainsi que l'appui réciproque de ces dernières restent possibles.

Diverses formes de combat doivent être exclues d'emblée parce qu'elles s'écartent de cette idée maîtresse ou parce qu'elles enfreignent les principes de l'économie des forces, de la liberté d'action ou de la concentration des efforts. Il s'agit des formes de combat suivantes:

- rechercher une décision opérative dans une guerre de mouvement;
- tenir une position d'armée linéaire, ininterrompue et fortement occupée;
- combattre à partir de centres de résistance répartis sur l'ensemble du territoire, sans cohésion entre eux.

En revanche, notre armée, conformément à sa mission et à ses particularités, mènera, à l'échelon opératif, un combat défensif qui tendra:

- à canaliser et à user l'adversaire au moyen de plusieurs zones défensives échelonnées en profondeur;
- à couper les échelons avancés de l'adversaire des échelons arrière, par l'action de l'aviation qui cherchera à isoler le champ de bataille et par celle des troupes terrestres qui

tendront, par des contre-attaques et des coups de main, à empêcher sans cesse le renforcement et le ravitaillement de ces échelons avancés;

— à détruire, par des contre-attaques de formations mécanisées appuyées par l'aviation, les forces adverses qui auront pénétré ou auront été amenées par voie aérienne dans la profondeur de la zone de défense.

cc. Les tâches des grandes formations

Dans le cadre de cette conduite du combat, les tâches principales des grandes formations peuvent être définies comme il suit:

— Les corps d'armée de campagne

mèneront le combat défensif dans le Jura, sur le Plateau et dans les Préalpes.

Il appartiendra aux brigades frontières, en qualité de formations opératives de barrage, de s'opposer à une progression rapide de l'adversaire dans le secteur frontière et, le cas échéant, de rendre plus difficile sa jonction avec des forces aéromobiles mises à terre à l'intérieur du pays.

Les divisions frontières constituent des réserves mobiles dans le secteur frontière. Elles mèneront le combat contre l'agresseur en étroite collaboration avec les brigades frontières.

Les divisions de campagne mèneront le combat défensif dans les zones du Plateau importantes du point de vue opératif. Elles seront engagées principalement dans des terrains peu favorables à l'emploi d'armes atomiques et qui entravent, canalisent ou dévient dans certaines directions les attaques des formations mécanisées. Leur dotation en chars légers et chasseurs de chars leur permettra, tout au moins en certains points, de mener le combat antichar mobile ou d'appuyer efficacement en tir direct les contre-attaques de formations d'infanterie.

Les formations blindées des divisions mécanisées seront engagées dans des contre-attaques contre les forces adverses qui auront pénétré ou auront été mises à terre dans nos zones de défense. Ces actions auront le plus de succès lorsqu'elles seront dirigées contre un adversaire fixé par les troupes frontières ou les divisions de campagne et qui, de ce fait, n'aura pas encore conquis sa liberté d'action. La force numérique des troupes blindées à engager sera dictée par la situation, en particulier par la situation aérienne. La contre-attaque par surprise devra être recherchée.

— Le corps d'armée de montagne

a la mission de combattre une attaque portée à travers la région des Alpes et de tenir pendant une longue période un secteur étendu de la zone alpine. Ses brigades de combat barreront les axes menant au réduit central ou le traversant et créeront ainsi les conditions favorables à l'engagement en temps opportun des divisions de montagne.

Les divisions de montagne sont les formations combattantes mobiles du corps d'armée de montagne. Vu la grande étendue de la zone alpine et sa division en secteurs de combat faiblement reliés les uns aux autres, ces unités d'armée devront opérer de manière largement autonome.

L'aviation et la défense contre avions

La défense aérienne a pour mission d'alerter la population et l'armée en cas de danger aérien, ainsi que de combattre les forces aériennes adverses à l'effet de leur rendre difficiles la conquête de la supériorité aérienne et l'intervention contre les opérations de nos troupes terrestres. Pour l'accomplissement de cette mission, l'aviation et la défense contre avions se complètent.

Dans la protection de secteur, l'aviation et la défense contre avions tendront à empêcher l'adversaire de procéder à la reconnaissance aérienne et à l'attaque de nos troupes dans un secteur donné et durant un temps limité ou tout au moins de lui rendre ces actions difficiles. Jusqu'à 3000 m au-dessus du sol, il appartiendra en premier lieu à la DCA équipée de canons d'assurer la protection de nos troupes terrestres. L'aviation n'interviendra en complément de la DCA que là où cette dernière n'est pas en mesure d'agir.

Par l'engagement contre des objectifs terrestres, l'aviation devra avant tout assurer l'appui indirect de nos troupes terrestres. Elle combattra les forces adverses qui se trouvent hors de portée des autres armes. L'attaque d'objectifs terrestres est la tâche principale de notre aviation.

Une attaque contre un objectif terrestre ne sera efficace que si l'on procède à l'engagement concentré de plusieurs avions ou à des attaques répétées. De telles attaques exigeront, en règle générale, que la défense aérienne dans la zone des objectifs soit neutralisée. De plus, la protection de nos chasseurs-bombardiers par des chasseurs pourrait être nécessaire.

Des attaques analogues à des coups de main, exécutées par des avions isolés ou par des patrouilles, n'auront que peu d'efficacité au but. Toutefois, si elles sont exécutées par surprise, à basse altitude ou en rase-mottes et au crépuscule, l'adversaire ne pourra les parer que difficilement. Des attaques de ce genre contre des objectifs déjà connus ou faciles à repérer pourront aussi être exécutées par des chasseurs-bombardiers de types relativement anciens.

L'aviation est en outre chargée de la reconnaissance aérienne.

Pour assurer, à temps, un engagement de l'aviation et de la défense contre avions conforme à la situation, le commandement devra disposer de l'image la plus complète possible de la situation aérienne et terrestre. L'aviation et la DCA équipée de fusées devront être conduites aussi longtemps que possible par une centrale d'engagement, qui assurera également la coordination avec la DCA équipée de canons.

dd. La conduite du combat à l'échelon tactique

La défense dans le cadre opératif aura un succès d'autant plus marqué que l'on parviendra à mener mieux offensivement le combat à l'échelon tactique.

Il s'agira de couper de manière multiple et réitérée les axes de progression de l'adversaire avec une partie des forces et de saisir chaque occasion d'attaquer avec de fortes réserves les colonnes ennemies en leurs points faibles et de les disperser. Le but de ce combat est de briser l'élan de l'attaque et de détruire des formations déjà affaiblies.

ee. L'image du combat

Les moyens et les procédés d'attaque de l'agresseur éventuel, ainsi que la manière de conduire le combat que nous envisageons, font prévoir que les opérations seront caractérisées par la grande étendue dans laquelle elles se dérouleront et par des changements de situation rapides. Dès le début des hostilités, de vastes portions de notre territoire seront touchées par les effets de la guerre. Les combats auront un caractère fluide. Le défenseur devra s'attendre à être attaqué de toutes parts. Les poussées rapides et profondes de l'agresseur, la contamination chimique ou radio-active de certaines portions de terrain pourront avoir pour conséquence que des parties de notre armée se trouveront fragmentées en formations d'importance variable qui devront se battre dans des secteurs séparés les uns des autres.

Ce déroulement du combat n'aboutira pas forcément à la dispersion de nos forces défensives. Malgré la séparation des formations, l'unité d'action et la concentration des efforts pourront être assurées aussi longtemps que les liaisons seront maintenues, que les rapports parviendront aux organes supérieurs et que le chef pourra donner des ordres à ses subordonnés et coordonner leurs actions.

Il est très probable que notre agresseur ne sera pas seul à engager des armes atomiques et chimiques sur notre territoire;

d'autres puissances pourront aussi employer de telles armes contre lui. Il est dès lors concevable que le combat initial mené avec tous les moyens de la technique moderne aboutisse à une lutte opiniâtre de formations isolées s'affrontant avec des moyens modestes et selon des procédés de combat élémentaires.

Il serait toutefois faux de fonder dès le départ la conception de notre défense sur cette seule possibilité. Il est constant que les divers moyens de combat ne produisent des effets optima que lorsque leur engagement est coordonné. En revanche, la possibilité d'un passage du combat conduit à de nombreuses actions isolées doit être envisagée.

(A suivre)

Histoire universelle des Armées

La fin du Moyen Age, l'époque classique

«De Soliman à Vauban, soldat du cheval et de la forteresse»: ce sous-titre du 2e volume de l'« Histoire universelle des Armées »¹ (1300-1700) évoque l'histoire militaire de quatre siècles avec une concision à la vérité plus brillante que pertinente, puisque cette période a vu précisément la remontée en force de l'infanterie, future reine des batailles jusqu'à la première guerre mondiale. C'est du reste ce que les auteurs montrent fort bien après les trois premiers chapitres consacrés à la chevalerie médiévale et à ses adversaires turcs de l'Empire des janissaires. Ils passent successivement en revue les innovations apportées par la Guerre de Cent Ans, les guerres de libération des Suisses et les grands conflits qui marquent

¹ Editions Robert Laffont.